

cette occasion le grand deuil, elle parut en public, & reçut les complimens de condoléance des Ministres Etrangers & de la Noblesse. Le grand deuil doit durer six mois. Tous les appartemens de la Cour sont tendus de noir.

## ARTICLE V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE & dans le NORD, depuis deux mois.*

**P**OLOGNE. I. La proximité des Etats de l'Empire de *Russie*, dont les terres, en plusieurs endroits, se trouvent comme enclavées dans le territoire de cette République, a fait naître souvent des sujets de dispute entre les habitans des Provinces limitrophes. Ces différends auroient pû donner occasion à de fâcheux inconveniens, & interrompre la tranquillité des frontières, sans l'attention que les deux Cours ont apportée à le prévenir. Le Roi a eu soin entre autres, avant son départ de *Varsovie*, de faire expédier un Rescrit sur ce sujet à tous les Starostes voisins des frontières de *Russie*, dont voici la traduction en substance.

**AUGUSTE III.** *par la grace de Dieu, Roi de Pologne, Grand Duc de Lithuanie &c. Amés & Féaux. Par les Universaux que Nous avons déjà adressés à nos Sujets voisins des frontières de l'Empire de Russie, Nous leur avons ordonné expressément d'être attentifs à ne causer aucun tort, ni préjudice aux Sujets de la domination de cet Empire, & sur-tout à ne point accorder de refuge, ni recevoir parmi eux aucunes personnes qui se seroient évadées ou sauvées du territoire de Russie. Pour*  
porter